

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 18 décembre 2017

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 14 décembre 2017 à 19h00

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **13**

Votants **13**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2017

Date d'affichage du procès-verbal : 18 décembre 2017

L'an DEUX MIL DIX-SEPT, le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. François BELLIER**.

Présents : **MM. BERGER Alexandre - BOSSON Julie - BRESSON Rachel - GRANDOUILLER Michel - MANSON Daniel - MOULIN Stéphanie - MOUTOT Rainier - PHILIT Claude - REBELO Thierry - ROUX William - STALDER-MEYER Sandrine - VIGNARD Mireille**

Absents excusés : **MM. DOUVRE Philippe - REVOL Gérard**

Secrétaire de séance : **Mme Mireille VIGNARD**

---ooOoo---

Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour pour la prise en compte d'une délibération relative :

✓ Décision modificative n° 3 et 4

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 9 novembre 2017 :

Présentation et approbation du compte rendu de la séance du 9 novembre 2017.

2. Décisions Modificatives n° 3 et 4 :

Compte tenu du dépassement des prévisions budgétaires

En fonctionnement, sur le chapitre 012 « Personnel extérieur », Monsieur le Maire propose de procéder à un réajustement de crédit de 2 000 € pour financer les animateurs de l'accueil de loisirs.

En investissement, sur l'opération 83 « outillage de voirie », Monsieur le Maire propose de procéder à un réajustement de crédit de 500 € pour l'achat d'une saleuse.

Le Conseil Municipal adopte ces propositions.

Adopté : une délibération sera prise.

3. Conventions :

➤ **Accueil de Loisirs Sans Hébergement :**

Monsieur le Maire présente la convention relative à l'ALSH qui a pour seul objet de définir la répartition des frais de fonctionnement et d'investissement entre les trois communes du RPI à part égale.

➤ **Valence Romans Agglomération :**

Monsieur le Maire présente les conventions relatives

- à la mise à disposition du domaine public pour la pose d'une borne WI.FI qui sera installée à la salle des fêtes
- au recouvrement et au reversement de la redevance d'assainissement collectif
- pour la mise en œuvre du transfert de la compétence « Assainissement collectif des eaux usées »

➤ **Association « c'est tout verre » et Artisans :**

Monsieur le Maire rappelle les conventions relatives à la mise à disposition du bar pour

- Le rez-de-chaussée à l'association « c'est tout verre »
- L'étage à un groupe d'artisans

Et précise qu'elles arrivent à échéance en décembre 2017 et propose leur renouvellement dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal prend acte des diverses conventions et autorise le Maire à les signer.

Adopté : des délibérations seront prises.

4. Proposition d'admission en non-valeur :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par Monsieur le Receveur Municipal concernant l'admission en non-valeur d'une créance.

Le Conseil Municipal décide d'accepter cette demande d'admission en non-valeur présentée par le percepteur.

Adopté : une délibération sera prise.

5. Projet Bibliothèque :

Après examen de la faisabilité de la contrainte imposée par la DRAC, après étude proposée par l'architecte, monsieur le Maire présente les deux hypothèses relatives au lieu d'implantation de la future bibliothèque, l'une au nord-est indiquée par la DRAC, l'autre au sud-est de l'école demandée par la commune, et demande aux membres du conseil de se positionner. Après examen des avantages et des inconvénients présentés par ces deux hypothèses (parking, intégration paysagère sur le site, positionnement...), le conseil municipal retient par 10 voix pour et 3 absentions l'hypothèse 2 : au sud-est de l'école.

Adopté : une délibération sera prise pour finaliser la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

6. Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED) :

➤ **Renforcement du réseau BT à partir du poste de trompette :**

Monsieur le Maire présente le projet, établi par le SDED, de renforcement du réseau BT à partir du poste de TROMPETTE. Il précise que le coût s'élève à 24 982.82 € entièrement financé par le SDED.

Le Conseil Municipal approuve le projet qui améliorera l'alimentation électrique dans ce quartier, et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

➤ **Renforcement du réseau BT à partir du poste du Grand Lierne :**

Monsieur le Maire présente le projet, établi par le SDED, de raccordement au réseau BT pour alimenter le site CIRCAPARC, situé au quartier GARALAND, à partir du poste du GRAND LIERNE. Il précise que la part non subventionnée sera recouverte en direct par le SDED auprès du demandeur avant la mise en service définitive.

Le Conseil Municipal approuve le projet et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Adopté : des délibérations seront prises.

7. Urbanisme :

➤ **OAP « Jayettes » :** Monsieur le Maire informe que l'établissement EPORA pourra s'engager dans l'achat des terrains.

➤ **Permis de Construire :**

1. BAREAU Jean-Thomas, surélévation d'un niveau de son habitation principale.

➤ **Certificat d'Urbanisme**

1. Rénovation de la ferme « Bellon » à l'état initial.

8. Présentation des rapports sur le prix et la qualité du service assainissement collectif et non collectif de l'année 2016

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Valence Romans Agglo qui demande de présenter au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service 2016 de l'assainissement collectif.

La commune n'étant pas intégrée dans l'agglo en 2016, elle ne formulera pas d'avis.

9. Questions diverses :

➤ **Courriers :** lettre d'un courrier qui demande un meilleur déneigement et salage de la route, au quartier « tevon ».

La séance est levée à 21h00

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 25 janvier 2018 à 20h30